

Des projets pour la classe

L'œil et la mémoire

DOMAINES : patrimoine, pratiques artistiques (photo) et production d'écrits

Pierres d'un autre temps : le projet *l'œil et la mémoire* propose, au fil de l'année ou des saisons, un réel projet d'écriture où les mots retracent une mémoire du patrimoine, recueillie, reconstruite ou imaginée. « Les pierres parlent à ceux qui savent les entendre », écoutons **les fontaines, lavoirs et bassins** de nos villages, hameaux, quartiers parfois figés dans un silence qui a pu gagner peu à peu des lieux autrefois vivants.

Mise en œuvre:

En visite avec leur enseignant(e) les élèves photographient le site retenu (fontaine, lavoir ou bassin) de leur commune. Un texte élaboré collectivement sera intégré à la prise de vue (dans le cadre des TICE).

Ce texte peut retracer, en français ou en langue régionale, une légende, un événement marquant, un témoignage que les aînés auront pu relater ou même un récit imaginé.

Lieux vivants de rencontres ces sites ont « tant de choses à dire ».

Public : Elèves du cycle 3 des écoles du département

Condition :

Que la classe bénéficie ou pas d'un accompagnement dans la démarche artistique, la prise de vue doit être impérativement réalisée par des élèves.

Contact/infos : 04.93.80.99.52
ad06@occe.coop
www.occe06.com

Phase 1 : Inscriptions par le biais de notre site.

Phase 2 : La classe ou l'école effectue ses déplacements, ses prises de vue, les contacts avec les habitants pour la production attendue. Un choix de la prise de vue est effectué par le conseil de coopérative de la classe (conseil d'enfants).

Phase 3 : Faire parvenir à l'OCCE 06, par messagerie avant le 30 avril 2018 :
- une création artistique format A4 (photomontage : texte + photo intégrés)
- indiquer sur le document créé le nom de la classe et de l'école

Phase 4 : Les documents numériques seront mutualisés sur le site départemental de l'OCCE 06. Un jury sélectionnera les créations les plus originales.

Phase 5 : Chaque classe lauréate recevra un poster de sa production ainsi que le Maire pour une valorisation en un lieu public.